



ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

PREA	MBULE:
	(désignée ci-après)
	a déposé une demande auprès du GIE Monétique pour la certification de ses modèles d'ATM.
	Pour pouvoir certifier ses modèles d'ATM, la société sera amenée à recevoir du GIE Monétique des Informations et Documentations se rapportant aux exigences de certification des modèles d'ATM.
	En contrepartie, la société s'engage à respecter la confidentialité de ces Informations et Documentations dans les termes et conditions prévus ci-après :
IL ES	T CONVENU CE QUI SUIT :
1 - Dé	efinitions, dans le cadre de cet engagement :
docur sous	prmations et Documentations confidentielles » : signifie toutes les informations et mentation de quelque nature que ce soit, orales, écrites, sous forme électronique ou toute autre forme remise par le GIE Monétique à la société
	société " est la partie recevant des Informations et Documentations dentielles.
"Le G	ilE Monétique" est la partie révélant les Informations et documentations Confidentielles,
2 – 0	bligation de confidentialité:
a) La société s'engage ici à :
	 Ne pas divulguer, directement ou indirectement, tout ou partie des Informations et Documentations Confidentielles par quelque moyen que ce soit, sans l'accord préalable écrit du GIE Monétique;
	 Prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher leur divulgation aux tiers;
	 Ne pas utiliser les « Informations et Documentations Confidentielles » dans un autre but que celui lié à la certification de ses modèles d'ATM sans l'accord écrit préalable du GIE Monétique ;
(b)	La société





3 – Exceptions à l'Obligation de Confidentialité :
Dans l'hypothèse où la société sera contrainte en application d'une quelconque règle ou décision, d'origine légale, réglementaire, judiciaire, administrative de divulguer tout ou partie des Informations et Documentations Confidentielles, elle s'engage à en informer le GIE Monétique au préalable par écrit dans les plus brefs délais.
4 - Obligation de restitution des Informations et Documentations Confidentielles :
Les Informations et Documentations Confidentielles ne peuvent être utilisées que dans l'unique but de la certification des modelés ATM de la société
Dans l'hypothèse où la société
5. Durée :
Le présent engagement prend effet à la date de sa signature et est conclu pour une durée de cinq (05) ans.
6 –juridiction compétente :
Tout litige relatif à cet engagement de confidentialité sera de la compétence du tribunal territorialement compétent.
Fait àlele en double exemplaire

Pour et au nom de la Société